

Droit interne du classe

Arrivez à l'école à l'heure.

Disposition en rang avant d'entrer dans la classe, après autorisation du professeur.

Chaque élève s'assoit à sa place et n'en change pas sans autorisation.

Engagez-vous à apporter toutes les fournitures scolaires et à faire tous les devoirs.

Ne pas perturber le déroulement du cours, en respectant le professeur et les collègues.

Ne vous déplacez pas dans la classe sans autorisation préalable.

Ne jetez pas de déchets par terre.

Faites attention à tout ce que dit le professeur et assurez-vous de bien l'écouter.

Demander la permission avant de répondre et ne pas se moquer des réponses des élèves.

Évitez la violence avec les élèves et adoptez un comportement honnête.

Évitez d'écrire sur la table ou sur les murs de la classe.

Ne mâchez pas de chewing-gum à l'intérieur de la classe.

Quittez la classe tranquillement à la fin de chaque cours.

En cas de non-respect du droit interne :

Nous sommes tous appelés à respecter ces lois et à les mettre en œuvre dans l'intérêt de tous.

- Si vous ne respectez pas ces lois, vous serez réprimandé, averti votre tuteur et/ou puni.
- En cas de non-respect répété des lois, les sanctions prévues par la commission scolaire seront appliquées.